

# LA VULNÉRABILITÉ :

## Se faire voir :

Obligatoire pour nous rendre plus visible il faut porter un gilet jaune réfléchissant. Les feux arrière et avant sont obligatoires sur les cyclomoteurs.

Recommandé : il est très fortement recommandé de porter un blouson fermé, des chaussures fermées et un pontalon.

## Sur un deux roues

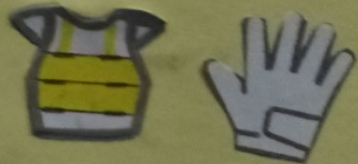
## Pénalités :

Un véhicule non conforme peut recevoir 120€ d'amende, et 68€ pour le bruit excessif. Et jusqu'à 1500€ en cas de kitopi du scooter, et 3750€ d'amende pour conduite sans assurance.



Se faire repérer  
ou  
se faire percuter ?

Il faut faire attention parce que la route est dangereuse, portez vos équipements sinon vous allez avoir très mal.



## Equipements :

Obligatoire : certificat d'immatriculation et assurance, Casque intégral, Plaque d'immatriculation homologuée, vêtements fermés (blouson, pantalon, chaussures).  
recommandé : rétroviseur droit, gilet jaune réfléchissant.

